

Canada

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 FÉVRIER 2022 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4  
Madame Maureen Murphy, conseillère au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

**Autorisation - séance du conseil à huis clos et présence :** 2022-02-07, 1 Le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne siège en séance ordinaire ce 7 février 2022 à huis clos et cette séance est enregistrée;

Sont présents à cette séance : Monsieur James Johnston, maire, Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1, Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2, Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4, Madame Maureen Murphy, conseillère au siège numéro 5 et Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3 est absent.

Assistent également à la séance : Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée.

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 du Gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** l'arrêté 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui modifie les règles sur la tenue des séances des organisations municipales en ajoutant que la séance publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos; que cette séance soit enregistrée; que l'enregistrement audio de cette séance soit disponible pour l'écoute au bureau de la municipalité situé au 1257, route 243 à Melbourne, aux heures ordinaires d'affaires;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu unanimement par les conseillers présents que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de cette séance soit disponible pour l'écoute au bureau de la municipalité situé au 1257, route 243 à Melbourne, aux heures ordinaires d'affaires.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously by the councillors present that this meeting be

held behind closed doors and that this meeting be recorded; that the audio recording of this session will be available for listening at the municipal office during regular business hours.

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Simon Langeveld régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition. / Unless specifically stated otherwise on the vote on a particular proposal, the person chairing the meeting does not participate in the vote on a proposal.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2022 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture – opening**

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

**Urbanisme/Inspection**

4. Dépôt du rapport détaillé des permis de construction 2021 / 2021  
construction permit report
5. Demande d'intervention Cooptel / Request
6. CPTAQ - dossiers du mois (Rogers Communications inc.) /  
monthly files

**Administration**

7. Correspondances
8. Lettre d'acceptation - programmation TECQ 2019-2023 / Acceptance  
letter
9. Règlement numéro 2022-01 - relatif au traitement des élus municipaux /  
Bylaw 2022-01, concerning the treatment of council members
10. Règlement numéro 2022-02 - un règlement relatif au code d'éthique et  
de déontologie des élus municipaux, remplaçant le règlement no. 2018-  
02 / Bylaw no. 2021-02, a by-law on the code of ethics and deontology  
of elected officials, replacing bylaw no. 2018-02
11. Arrérages des taxes / tax arrears
12. Renouvellement de l'entente Service aux sinistrés (Croix Rouge) / Red  
Cross service agreement
13. Offre de service - Bruno Fauteux électrique – Fournir et installer une  
borne de recharge / Service offer
14. Offre de service - Bruno Fauteux électrique - Remplacer l'entrée  
électrique du Garage / Service offer
15. Programme Roulez vert – programme d'aide financière pour une borne  
de recharge au travail / Financial assistance program
16. Congrès annuel ADMQ / Annual conference
17. Adhésion 2022 à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région  
de Richmond
18. Résolution d'intérêt pour le projet « Communauté nourricière » / Food  
autonomy municipality
19. Offre de service - Clinique en environnement - (CUFE) - Université de  
Sherbrooke – projet sentier pédestre / Service offer
20. Dons & publicités / donations & publicity (École primaire Saint-Francis,  
Club Holstein de Richmond)

**Voirie**

21. Courriel – le MTQ accepte la demande d'un délai jusqu'au 30  
septembre 2022 pour l'exécution des travaux du rechargement des  
chemins Baker et Ely et remplacement de ponceaux / Acceptance -  
Request for an extension until September 30, 2022 for the execution of  
the work on Baker and Ely Roads
22. Courriel – le MTQ confirme que la demande d'aide financière - PAVL -  
Dossier S47 - est reçue et admissible / Email - financial aid request with  
ministry of transport – received and admissible

23. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Local road work grant
24. Appel d'offres concernant le pavage des chemins Thomas et Marguerites / Tenders for the paving of Thomas and Marguerites Roads

#### **Hygiène du milieu**

25. Offre de service – Détection de fuites / Service offer

#### **Factures**

26. Factures/Bills

#### **Varia**

### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2022-02-07, 2 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par la conseillère Maureen Murphy, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Murphy, seconded by councillor Langeveld that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

**Procès-verbal** : 2022-02-07, 3 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 10 janvier 2022;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2022.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the January 10<sup>th</sup>, 2022 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Morrison to adopt the minutes of the January 10<sup>th</sup>, 2022 council meeting such as received.

**Période de questions** : 2022-02-07 Aucune question

**Dépôt des détails concernant les permis de construction** : 2022-02-07 Le conseil prend connaissance du rapport d'émission des permis pour l'année 2021, préparé par l'inspecteur municipal.

Council acknowledges the tabling of a report on the permits issued during 2021, prepared by the municipal inspector.

**Demande de prolongation pour des interventions Cooptel** : 2022-02-07, 4 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la demande de prolongation pour les travaux d'installation de câbles de fibre optique sur les torons existants de Bell et de Cogéco pour les besoins de Cooptel (projets # 0001428-Z01-S7), et ce, selon les documents déposés par Sigma Telecoms le 17 mars 2021.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved by the councillors present to accept the request for an extension for the installation of fiber optic cables on Bell's and Cogeco's existing strand for the purposes of Cooptel (projects # 0001428-Z01-S7),

according to the documents filed by Sigma Telecoms on March 17<sup>th</sup>, 2021.

**CPTAQ – dossiers du mois** : 2022-02-07 La correspondance relative aux dossiers du mois (Rogers Communications inc.) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the director general/clerk-treasurer.

**Correspondances** : 2022-02-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 11 janvier au 7 février 2022, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from January 11<sup>th</sup> till February 7<sup>th</sup>, 2022 was given to every member of council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

**Lettre d'acceptation - programmation TECQ 2019-2023** : 2022-02-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la programmation des travaux no. 3 présentée par la Municipalité le 15 novembre 2021 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère des Transports le 25 janvier 2022.

The director general/clerk-treasurer informs the members of council that the programming of works presented by the municipality on November 15<sup>th</sup>, was accepted by the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) and the *Ministère des Transports* on January 25<sup>th</sup>, 2022.

**Règlement numéro 2022 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Melbourne** : 2022-02-07, 5 **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est déjà régie par les règlements relatifs au traitement des élus municipaux portant le numéro 2017-03 et 2019-01 et qu'il est nécessaire de faire un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir* (C.13), sanctionnée le 16 juin 2017, modifie la *Loi sur le traitement des élus municipaux* en donnant plus de latitudes aux municipalités quant à la manière de rémunérer ses élus;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne juge opportun de réviser la rémunération additionnelle telle que fixée par le règlement numéro 2019-01, règlement relatif au traitement de ses membres ainsi d'ajouter un article sur la compensation en cas de circonstances exceptionnelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Simon Langeveld à la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de publication du projet de règlement a été affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal le 13 janvier 2022, soit : à l'Hôtel de Ville et au 1161, route 243;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Maureen Murphy et résolu à l'unanimité par des membres présents que le règlement numéro 2022-01 relatif au traitement des élus municipaux soit et est adopté par le conseil.

Fait et adopté par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Règlement adopté en vertu de la règle de la majorité des deux tiers des membres du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne et a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. M. le maire James Johnston ayant exercé son droit de vote en faveur de l'adoption du règlement no. 2022-01.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Murphy, it is resolved by the councillors present to adopt the bylaw no. 2022-01, a bylaw modifying bylaws no. 2017-03 and 2019-01 regarding the treatment of the members of the council of the Township of Melbourne.

**Règlement numéro 2022-02 un règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » remplaçant le règlement no. 2018-02** : 2022-02-07, 6 **ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a adopté, le 5 février 2018, le Règlement numéro 2018-02 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU QU'**une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

**ATTENDU QUE** le maire, James Johnston, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

**ATTENDU QUE** l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

**ATTENDU QU'**une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

**ATTENDU QU'**en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

**ATTENDU QUE** ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

**ATTENDU QUE** ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

**ATTENDU QUE** tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

**ATTENDU QU'**il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2022 par le conseiller Daniel Enright;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 13 janvier 2022 par la directrice générale et greffière-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7<sup>ième</sup> jour après la publication de cet avis public;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité par les membres présents que le règlement numéro 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux soit et est adopté par le conseil.

Fait et adopté par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved by the councillors present to adopt the bylaw no. 2022-02, enacting the code of ethics and professional conduct for elected municipal officials of the Township of Melbourne.

**Arrérages des taxes:** 2022-02-07, 7 **Attendu qu'**en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière doit présenter au conseil une liste de personnes endettées envers la Municipalité pour non-paiement de taxes municipales;

**Attendu que** le conseil peut mandater la directrice générale et greffière-trésorière à faire vendre des propriétés ayant des arrérages envers la Municipalité;

**Attendu que** le conseil approuve la liste concernant les personnes endettées envers la municipalité pour des montants au-delà de 50 \$;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à informer par poste recommandée les personnes endettées envers la Municipalité pour toutes taxes municipales impayées dont le montant est supérieur à 50 \$, et que leurs comptes doivent être payés avant le 15 mars 2022; il est également résolu que, au-delà du 15 mars 2022, les arrérages impayés soient acheminés à la MRC du Val-Saint-François pour défaut de paiement de taxes.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved by the councillors present to authorize the director general/clerk-treasurer to notify, by registered mail, all property owners indebted for 50 \$ or more that they must pay their arrears before March 15<sup>th</sup>, 2022; that the unpaid arrears will be forwarded to the MRC du Val-Saint-François for failure to pay taxes.

**Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge** : 2022-02-07, 8  
**Attendu que** la Municipalité a reçu le renouvellement de l'entente de Service aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseiller présent d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente avec la Croix-Rouge respectant la fourniture de service aux sinistrés dans le cas d'un sinistre sur le territoire du Canton de Melbourne; il est également résolu que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte de participer annuellement à la collecte de fonds de la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it is resolved by the councillors present to authorize the mayor and the director general/clerk-treasurer to sign an agreement with the Red Cross respecting services to citizens in the event of an emergency situation on the territory of the Township of Melbourne; it is also resolved that Melbourne agrees to participate in the annual fundraising for the Red Cross.

**Offre de service – Fournir et installer une borne de recharge** : 2022-02-07 Le conseil souhaite plus d'informations avant de prendre une décision, donc ce point sera discuté lors d'une séance subséquente du conseil. / The board wants more information before making a decision, so this point will be discussed at a future sitting of this council.

**Offre de service – Remplacer l'entrée électrique du garage** : 2022-02-07 Le conseil souhaite plus d'informations avant de prendre une décision, donc ce point sera discuté lors d'une séance subséquente du conseil. / The board wants more information before making a decision, so this point will be discussed at a future sitting of this council.

**Programme Roulez vert – programme d'aide financière pour une borne de recharge au travail** : 2022-02-07 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

**Congrès ADMQ** : 2022-02-07, 9 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser les dépenses pour toutes les activités, dont l'inscription, le déplacement et l'hébergement de la directrice générale et greffière-trésorière lors de sa participation au congrès de l'ADMQ, tenu à Québec les 15, 16 et 17 juin 2022.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it is resolved by the councillors present to authorize the expenses for the director general/clerk-treasurer with regard to enrolment fees, travelling, lodging and activities, for the ADMQ convention to be held in Quebec from June 15<sup>th</sup> – 17<sup>th</sup>, 2022.

**Adhésion 2022 à la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Richmond:** 2022-02-07, 10 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de renouveler, pour 2022, l'abonnement annuel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Richmond.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved by the councillors present to renew the yearly membership for 2022 with the Richmond area Chamber of Commerce.

**Résolution d'intérêt pour le projet « Communauté nourricière » :** 2022-02-07 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

**Offre de service – étude de faisabilité pour l'aménagement d'un sentier pédestre rustique et/ou une piste cyclable – Clinique en environnement – CUFE – Université de Sherbrooke :** 2022-02-07, 11 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu par les conseillers présents d'accepter l'offre de service professionnel pour une étude de faisabilité de la *Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke* (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative à l'aménagement d'un sentier pédestre rustique et/ou une piste cyclable sur le lot 3 511 320; il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite offre de service.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller, it is resolved by the councillors present to accept the offer of professional services for a feasibility study from the *Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke* (on terms as filed in the municipal archives) relating to the development of a rustic walking path and/or a bicycle trail on lot 3 511 320; it is also resolved to authorize the mayor and the director general/clerk-treasurer to sign this offer.

**Publicités/dons :** 2022-01-10, 12 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

École primaire Saint-Francis	200 \$
Club Holstein de Richmond	75 \$

Moved by councillor Langeveld seconded by councillor Morrison, it is resolved by the councillors present to authorize the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

**Courriel – le MTQ accepte la demande d'un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour l'exécution des travaux, suite à l'acceptation de la demande de subvention au PAVL volet Redressement et Accélération (dossier no. LPK89749) pour le rechargement des chemins Baker et Ely et le remplacement de ponceaux :** 2022-02-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la demande de prolongation pour les travaux de rechargement des chemins Baker et Ely incluant le remplacement de ponceaux a été acceptée par le Ministère des Transports le 14 janvier 2022.

The director general/clerk-treasurer informs the members of council that the extension request for the graveling work on Baker and Ely roads, including the replacement of culverts, was accepted by the *Ministère des Transports* on January 14<sup>th</sup>, 2022.

**Courriel - le MTQ confirme que la demande d'aide financière - PAVL - Dossier S47 - est reçue et admissible** : 2022-02-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la demande d'aide financière pour les travaux sur le chemin Valley dans le programme « Soutien » du PAVL est reçue et admissible au programme.

The director general/clerk-treasurer informs the members of council that the request for financial assistance for work on Valley Road in the PAVL « Soutien » program has been received and is eligible for the program.

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local** : 2022-02-07, 13 **Attendu que** le Ministère des Transports a versé une compensation de 532 300 \$ à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents que la Municipalité du Canton de Melbourne informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, it is resolved that the Township of Melbourne informs the *Ministère des Transports* of the proper application of the compensation received in compliance with the program for assistance on the maintenance of the local road network.

**Appel d'offres concernant le pavage des chemins Thomas et Marguerites** : 2022-02-07, 14 Sur proposition de la conseillère Maureen Murphy appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier un appel d'offre dans le journal « La Tribune » et sur le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) concernant le pavage des chemins Thomas et Marguerites.

Moved by councillor Murphy, seconded by councillor Langeveld, it is resolved by the councillors present to authorize the director general and clerk-treasurer to publish a call for tenders in the newspaper « *La Tribune* » and on the internet site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) concerning the paving of Thomas and Marguerites roads.

**Offre de service – recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc, sur la route 243 entre la halte routière et la limite avec la Ville de Richmond et sur le chemin Garrett** : 2022-02-07, 15 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter l'offre de *Les compteurs Lecomte ltée.* (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative à la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc sur la route 243 entre la halte routière et la limite avec la Ville de Richmond et sur le chemin Garrett.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously by the councillors present to accept the offer of *Les compteurs Lecomte ltée.* (on terms as filed in the municipal archives) relating to the search for leaks on the aqueduct network on Route 243 between the rest area and the limit with the Town of Richmond and on Garrett Road.

**Factures** : 2022-02-07, 16 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer

(montant : 137 485,13 \$) et des chèques émis (montant : 28 954,74 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/clerk-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (137 485,13 \$) and the payments issued (28 954,74 \$) to each council member;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

**Varia** : 2022-02-07 Aucun point à discuter.

**Levée de la séance** : 2022-02-07, 17 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 mars 2022.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 9:00 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, March 7<sup>th</sup>, 2022.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire